

EXTRAIT DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

Etaients Présents : Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Monique Lépine, Alex Ageron, Pierre-Yves Boudin, Catherine Constantin, Frédéric Boissonnet, Catherine Clément, Pierre Barjon, Fernando Do Nascimento, Pascal Borgne, Elisabeth Perez

Absents excusés : Virginie Livet a donné pouvoir à Danielle Sérillon -Jennifer Dahmani donné pouvoir à Pierre-Yves Boudin – Benoit chaumard a donné pouvoir à Alex Ageron

1 / Monsieur le maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du conseil le dernier compte rendu – celui-ci n'appelle aucune observation ni remarque, il est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et propose de rajouter un point supplémentaire : « dénonciation de la convention entre la commune et les amis du musée des mariniens du Rhône »

2/ Monsieur Pierre Barjon a été désigné secrétaire

3/ Renouvellement de la commission des impôts directs

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs. Monsieur le maire rappelle que le Directeur des services fiscaux désignera 6 titulaires et 6 suppléants sur proposition d'une liste dressée de 12 titulaires et 12 suppléants :

4/ Désignation des représentants des collectivités territoriales au conseil de surveillance des établissements publics de santé

Monsieur le maire rappelle que suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de désigner un représentant de la commune pour siéger au conseil de surveillance des établissements publics de santé.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité **DESIGNE** : Laurent Torgue, maire, pour siéger au conseil de surveillance des établissements publics de santé.

5 : SDEA : Adhésion de collectivités

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil l'adhésion des collectivités suivantes :

- Commune de Savas – SI du Services de l'Eau en Cévennes (comité syndical du 31/01/2020)
- Commune de Mayres (comité syndical du 09 mars 2020)
- Commune de St Barthélémy le Meil (comité syndical du 26 mai 2020)

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité valide l'adhésion des collectivités précitées.

6 : MAISON BARUCH : Autorisation au maire d'engager une procédure de déclaration en état d'abandon

EXTRAIT DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

Monsieur le maire informe l'assemblée que des administrés l'ont alerté à plusieurs reprises sur le très mauvais état dans lequel se trouve un immeuble situé à l'intersection de la rue du Tromph et rue Auguste Vincent sis « le village » cadastrée AD 263 –

Monsieur le maire rappelle que cet immeuble, est inoccupé et abandonné depuis de nombreuses années. La végétation abondante et l'absence d'entretien est source d'humidité, de nuisances pour les immeubles accolés à ce bien et devient dangereux pour les riverains.

Aussi monsieur le maire propose de recourir aux articles L.2243 1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à la procédure dite « d'abandon manifeste ». Cette procédure permet de constater, par procès-verbal provisoire dûment publié, l'état d'abandon manifeste de la parcelle considérée, de déterminer la nature des travaux à mettre en œuvre et de notifier ce procès-verbal aux intéressés.

A l'issue d'un délai de six mois, et en l'absence de réalisation des travaux demandés, le Maire constate par un procès-verbal définitif l'état d'abandon manifeste des immeubles.

Une procédure d'expropriation peut alors être engagée au profit de la commune dans les conditions prévues par l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le maire soumet cette proposition au conseil municipal

Après avoir en entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité :

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2243-1 à L.2243-4,

Considérant :

- vu L'état d'abandon dans lequel l'immeuble, se trouve depuis plusieurs années, et situé « le village » cadastré AD 263

- vu La nuisance que cet état d'abandon génère un risque d'insécurité et d'insalubrité

1.- AUTORISE M. le Maire à engager la procédure de déclaration de parcelles en état d'abandon manifeste,

2.- AUTORISE M. le Maire à signer les actes à intervenir

Affaires Générales – Finances

1/ vote des taux d'imposition des taxes directes locales :

Monsieur le maire rappelle la loi de finances 2020 et notamment son article 16 prescrivant la suppression de la taxe d'habitation. Ainsi les collectivités n'ont plus la possibilité de moduler le taux de la taxe d'habitation, celui-ci étant figé jusqu'en 2022.

Le taux applicable en 2020 restera identique à celui de 2019. Le vote des taux ne peut donc porter que sur ceux des 2 taxes foncières (taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti). Monsieur le maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, et rappelle les taux appliqués en 2019 :

- Taxe d'habitation : 7.58 %
- Taxe foncier bâti : 13.59 %
- Taxe foncière non bâti : 82.04 %

Monsieur le maire propose, en accord avec la commission des finances, (crise sanitaire et contexte économique) de ne pas augmenter les taux communaux et vu la situation actuelle et ainsi de reconduire pour 2020 les taux votés en 2019. Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité : **FIXE** les taux des taxes directes locales comme proposés par le maire.

EXTRAIT DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

Vote du budget 2020 :

Commune de Sarrières - BUDGET COMMUNAL N°14 - BP - 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
01	Charges à caractère général	186 134,88	0,00	232 135,74	203 139,74	203 139,74
02	Charges de personnel, frais assimilés	274 211,04	0,00	292 220,00	265 220,00	265 220,00
04	Atténuations de produits	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	160 125,00	0,00	154 284,00	161 201,00	161 201,00
66	Frais fonctionnements des groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		621 490,92	0,00	682 813,74	630 560,74	630 560,74
86	Charges financières	14 504,00	0,00	12 184,00	12 184,00	12 184,00
87	Charges exceptionnelles	787,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	Dotations pécuniaires aux établissements (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		637 181,92	0,00	695 000,74	652 744,74	652 744,74
023	Opérations de la section d'investissement (5)	122 700,00		154 000,00	154 000,00	154 000,00
042	Opérations entre sections (6)	472,00		472,00	472,00	472,00
043	Opérations entre sections de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		123 172,00		154 472,00	154 472,00	154 472,00
TOTAL		760 653,92	0,00	849 472,74	807 216,74	807 216,74

D 002 RESULTAT REPORTE DU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	820 249,14
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 750,00	0,00	0 832,00	5 250,00	5 832,00
70	Produits des ventes, dommages et ventes de produits et stocks	28 000,00	0,00	27 185,00	27 185,00	27 185,00
72	Produits et taxes	288 289,00	0,00	371 162,00	271 162,00	371 162,00
74	Produits et contributions	189 724,00	0,00	182 415,00	182 415,00	182 415,00
75	Autres produits de gestion courante	167 500,00	0,00	161 310,00	154 210,00	154 210,00
Total des recettes de gestion courante		737 263,00	0,00	742 804,00	741 562,00	741 562,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	166,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions sur charges (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		737 429,00	0,00	742 804,00	741 562,00	741 562,00
042	Opérations entre sections (6)	6 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérations entre sections de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL		743 429,00	0,00	752 804,00	751 562,00	751 562,00

R 002 RESULTAT REPORTE DU ANTICIPE (2)	81 681,14
---	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	820 249,14
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	144 472,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement au les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les travaux d'investissement ou le cumul des dépenses d'investissement.
---	------------	---

(1) Cf. Annexe de vote N°10

(2) Résultat des dépenses et des recettes des exercices précédents (après vote du compte administratif) ou le résultat des exercices précédents.

(3) Le vote de l'assemblée municipale sur les propositions de vote.

EXTRAIT DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

Commune de Serris - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
910	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 400,00	1 200,00	3 504,00	3 504,00	4 704,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	64 920,00	4 170,00	88 111,00	89 511,00	75 481,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	41 070,00	0,00	48 422,00	48 422,00	46 482,00
	Lois des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	108 390,00	5 370,00	139 037,00	139 037,00	134 607,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et autres opérations financières	79 164,00	0,00	105 102,00	105 102,00	100 152,00
18	Compte de liaison - affectat° (BA règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	82 664,00	0,00	105 102,00	105 102,00	105 102,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	189 286,00	5 370,00	224 339,00	224 339,00	229 709,00
040	Opérat° entre services entre sections (4)	5 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL	194 286,00	5 370,00	234 339,00	234 339,00	239 709,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	113 971,67
---	------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	353 740,67
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
610	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	45 000,00	40 400,00	21 301,00	21 301,00	89 701,00
18	Impôts et taxes assimilés (BA règle)	0,00	0,00	36 408,00	36 408,00	36 408,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	45 000,00	40 400,00	36 408,00	36 408,00	106 408,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1055)	0 110,00	0,00	14 320,00	14 320,00	14 320,00
1060	Expédients de fonctionnement capitalisés (9)	58 222,28	0,00	70 870,87	70 870,87	70 870,87
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
160	Liés et contreparties égales	1 000,000	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison - affectat° (BA règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
324	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	8 900,00	8 900,00	8 900,00
	Total des recettes financières	66 322,28	0,00	92 790,87	92 790,87	92 790,87
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	111 322,28	40 400,00	169 208,87	169 208,87	189 258,87
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	115 700,00		154 600,00	154 600,00	154 600,00
040	Opérat° entre services entre sections (4)	472,00		472,00	472,00	472,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	116 172,00		154 472,00	154 472,00	154 472,00

Le budget 2020 est adopté à l'unanimité.

EXTRAIT DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

3/ Cession / achat de matériel

Concernant l'achat du nouveau véhicule pour un montant 41 706 € TTC, dans un premier temps l'achat en location-vente avait été envisagé mais après analyse cette formule économiquement n'était pas intéressante. Il a donc été décidé de le financer d'une part par la reprise de l'ancien camion 5000 € et d'un emprunt au crédit mutuel de 36 706 euros sur 6 ans au taux de 0.91 %. Un contrat d'entretien également été signé pour la somme de 58 €/mensuel

De même il a été décidé l'achat divers matériels destinés au services techniques ce nouveau matériel vient en remplacement de :

Une tondeuse OREC SH61 achetée en 2016 pour 2458.80 €

Une débroussailleuse multifonction ECHO achetée en 2017 pour 415 €

Monsieur le maire demande à son conseil de valider cette proposition Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité **VALIDE** la proposition et **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Développement économique et développement durable

- La commission organisera une réunion au début de mois septembre avec les artisans et commerçants de la commune –
- Une autorisation temporaire d'occupation du domaine public a été donné au restaurant l'Helvetia pour créer une terrasse temporaire sur 3 places de stationnement.

**Affaires scolaires et périscolaires – Jeunesse -petite enfance
- Affaires sociales -attribution de logements**

Monique Lepine donne lecture du compte rendu du dernier conseil d'Ecole :

CANTINE SCOLAIRE

1/ Augmentation du prix du repas livré

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 20 mai 2019 acceptant les termes du contrat avec l'ESAT de Roiffieux pour la confection et la livraison de repas à la cantine de l'école. Il donne lecture du courrier de l'ESAT informant la commune du nouveau tarif des repas qui seront livrés à la cantine à compter de la prochaine rentrée scolaire. Ainsi pour la rentrée scolaire, le tarif du repas est fixé à 4,10 €. Il est rappelé également le prix des repas facturé aux familles depuis juillet 2017 : Enfant

EXTRAIT DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

de Serrières : 3.50 € / repas Enfant extérieur : 4.00 € / repas Adulte : 5.00 € / repas. Monsieur le maire propose à l'assemblée : **DE VALIDER** le nouveau tarif du repas livré par l'ESAT soit 4,10 € et **DE FIXER** le prix du repas qui sera facturé aux familles. Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité **VALIDE** le nouveau tarif des repas livré par l'ESAT et **FIXE** le prix du repas qui sera facturé aux familles à 4,10 €.

2/ Remboursement des tickets repas

M. le Maire rappelle à l'assemblée le changement de fonctionnement de la cantine à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020. Monsieur le maire rappelle qu'il n'y aura plus de vente de tickets repas. Ainsi les parents devront inscrire leurs enfants sur le portail dédié et devront régler la facture des repas chaque mois par chèque ou par virement internet. Monsieur le maire explique que certaines familles n'ont pas utilisé tous les tickets repas qu'elles avaient achetés, aussi monsieur le maire propose de les rembourser. **LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir entendu l'exposé du maire et **délibéré à l'unanimité : ACCEPTE** la proposition du maire, **DIT qu'un** tableau récapitulatif de l'ensemble des tickets à rembourser sera annexé à la délibération.

GARDERIE :

-Transfert de gestion à la commune

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'amicale laïque assure la gestion de la garderie du matin et du soir à l'Ecole publique. (Inscription et encaissement des recettes).

La commune pour sa part, met à disposition ses bâtiments et son personnel (ATSEM) pour les besoins du service et prend en charge les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le maire explique à l'assemblée que lors d'une réunion avec les membres du bureau de l'amicale laïque, il leur a été proposé de transférer le fonctionnement et la gestion du service garderie à la commune. Aussi monsieur le maire propose de :

-Valider le transfert de gestion de la garderie à la commune

-Fixer le tarif à appliquer pour ce service

-Modifier l'acte de régie de recette en conséquence Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité - **VALIDE** la proposition de transfert de gestion de la garderie - **FIXE** le prix du service à 1.50 € / enfant / par présence - **AUTORISE** le maire a modifié l'acte de régie

Travaux – études de projets -voirie -Urbanisme – Logements communaux

Pierre Yves Boudin liste l'ensemble des travaux qui ont été effectués à ce jour :

EXTRAIT DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

- Fauchage des berges et des chemins par l'entreprise Bruc – à ce sujet monsieur le maire explique qu'il a reçu une réquisition de l'ONF pour avoir fait exécuter des travaux de fauchage au bord du Rhône et qui n'étaient pas autorisés– en effet certains végétaux devaient être laissés tels quels dont des plantations de roseaux – une réunion avec la CNR a été programmée pour une mise au point
- réaménagement paysager du rond-point toujours en cours -

Citoyenneté- Vie associative – Sports – Festivités

Alex Ageron explique que le feu d'artifice du 13 juillet a été annulé suite aux mesures sanitaires en vigueur « coronavirus » – Par contre la fête foraine pourra être autorisée en fonction du nombre de manèges-
Une date de report de la manifestation est envisagée au 5 septembre – à voir avec la commune de Sablons –
Toujours suite au contexte sanitaire actuel il n'y aura pas de cérémonie officielle du 14 juillet -

Communication – culture – patrimoine – tourisme

Danielle Sérillon explique que le musée des marinières sera ouvert à compter du 4 juillet 2020 jusqu'aux journées du patrimoine. Le tarif reste inchangé 4 € l'entrée et 2 € la visite de la ville.

Ainsi il convient de créer le poste d'agent d'accueil au Musée .

DIT QUE la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique 1er échelon, 1/3 sera pris en charge par la commune et 2/3 restant par l'office du tourisme grand air comme les années précédentes. **AUTORISE** monsieur le maire à recruter et signer le contrat à intervenir entre la commune et l'agent.
Monsieur Alexandre Perraud sera nommé à ce poste.

-Réouverture de l'office du tourisme de SERRIERES depuis le 2 juillet 2020.

- le site internet de la commune a été repris en main par Catherine Constantin, remerciements à Daniel VALDENAIRE pour l'avoir géré pendant de nombreuses années.

Convention Musée des marinières :

Monsieur le maire souhaite informer le conseil de la réunion qui a eu lieu ce vendredi matin en présence des représentants des amis du musée des Marinières qui avait pour objet de préparer la saison estivale de l'ouverture du musée. Après multiples échanges avec l'association, il s'est avéré qu'il y avait de nombreux désaccords entre la commune et l'association qui avaient été évoqués avec eux à plusieurs reprises sans pour cela que les relations s'améliorent. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et des relations

**EXTRAIT DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 JUILLET 2020**

conflictuelles avec l'association, il a été décidé de dénoncer la convention de partenariat qui lie la commune et l'association à échéance du 1/11/2020.

Ainsi monsieur le maire donne lecture du courrier qui a été envoyé au président des amis du musée, et qui dénonce la convention signée entre la commune et l'association au 1^{er} novembre 2020.

Prochaine réunion du conseil Vendredi 10 juillet 8 h 30 pour l'élection des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs -

La séance est levée à 21 h 35.